

## **Au cours de la semaine du 28 octobre au 3 novembre 2021,**

**les violations systématiques par Israël des lois internationales et humanitaires se sont poursuivies dans les Territoires Palestiniens Occupés.**

Durant cette période, les Forces israéliennes d'occupation (FIO) ont:

- **blessé 3 civils palestiniens, dont 1 enfant**, en Cisjordanie
- **conduit 119 incursions** dans les communautés palestiniennes de Cisjordanie y compris Jérusalem occupée,  **et 1 incursion** dans la bande de Gaza
- **arrêté 80 civils palestiniens**, dont 16 enfants et 1 femme, en Cisjordanie y compris Jérusalem occupée
- **continué de réprimer violemment les manifestations pacifiques** contre l'érection du Mur, l'implantation des colonies et la politique d'annexion
- **continué d'attaquer des bateaux de pêche** au large de la bande de Gaza et de  **tirer sur les civils** s'approchant de la frontière Gaza-Israël
- **maintenu un blocus extrêmement sévère de la bande de Gaza**
- **arrêté 2 civils palestiniens** à des checkpoints de Cisjordanie

**Elles continuent à exercer un contrôle total sur la Cisjordanie, et la bande de Gaza, isolée par un blocus intégral depuis juin 2007, vit une catastrophe humanitaire. Dans la bande de Gaza, des enfants et des adultes meurent chaque semaine faute de médicaments et de traitements.**

**70% des Gazaouis sont sans travail, et 80% vivent au dessous du seuil de pauvreté** et dépendent de l'aide alimentaire de l'UNRWA pour survivre.

**Ces mesures constituent une punition collective dirigée contre la population civile palestinienne, en violation flagrante des Conventions de Genève.**

**En Cisjordanie**, les Forces israéliennes d'occupation ont, de plus:

- **poursuivi le nettoyage ethnique de Jérusalem**, par la démolition de maisons, ateliers, magasins, locaux communautaires, etc. et des expulsions, tant dans la vieille ville que dans les quartiers palestiniens  
la Cour suprême israélienne a  **entériné la confiscation de 470 ha** dans le quartier de Sheikh Jarrah
- **continué leurs activités de colonisation et la construction du Mur**, en violation du droit international ; elles ont, entre autres :
  - démoli, ordonné la démolition, ou fait cesser la construction de :**
    - 1 maison et 1 route rurale**, à Bethléem,
    - 1 maison**, à Hébron,
    - 6 tentes (habitations, bergeries, entrepôt de fourrage), 1 bergerie en dur et divers équipements** (citernes, panneaux solaires) dans la vallée du Jourdain

**Les violences des colons israéliens contre des civils palestiniens et leurs biens se poursuivent**, le plus souvent avec la complicité active des FIO